



La précarité des personnes âgées. Quel impact sur leur santé ? Cycle de rencontres de l'ateliers des droits sociaux

Les rencontres seront animées par des spécialistes, qu'ils soient personnes ressources des administrations publiques, professionnels de la santé, acteurs de terrain et autres de telle manière qu'ils puissent communiquer leurs connaissances théoriques et pratiques.

- JEUDI 20 SEPTEMBRE 2018 DE 9H À 12H - LOCAL 4E401

L'accès aux soins de santé des personnes âgées Si tout est mis en œuvre pour octroyer des facilités financières aux ménages à bas revenus, le coût des soins de santé reste une réalité à laquelle bon nombre de personnes doivent faire face, particulièrement les personnes âgées plus souvent confrontées aux problèmes de santé et de maladies chroniques. Cette 2^{ème} séance sera l'occasion de parcourir les conditions de remboursement des soins de santé et les interventions particulières prévues pour les personnes âgées.

- JEUDI 11 OCTOBRE 2018 DE 9H À 12H - LOCAL 4C104

Les enjeux de la régionalisation de l'aide aux personnes âgées à Bruxelles La régionalisation de l'aide aux personnes âgées devrait aboutir à l'instauration d'une assurance autonomie. Une étude a été réalisée à ce sujet par l'Observatoire de la santé et du social. Elle sera présentée et discutée au cours de cette 3^{ème} séance afin de mieux appréhender les enjeux que représente ce nouveau pilier d'assurance.

- JEUDI 25 OCTOBRE 2018 DE 9H À 12H - LOCAL 3E305

L'aménagement du logement, l'aide à domicile, les alternatives aux maisons de repos En ce qui concerne le logement des personnes âgées, il apparaît clairement (toujours selon le même rapport du comité sur le vieillissement) qu'une pension faible à moyenne ne permet pas d'assurer le coût d'un séjour en maison de retraite. Il est donc intéressant de présenter, lors de cette 4^{ème} séance, les alternatives possibles dans ce domaine. Il s'agit notamment de l'aménagement du logement, de l'aide à domicile et des logements alternatifs.

- LUNDI 8 NOVEMBRE 2018 DE 9H À 12H - LOCAL 4C104

Loi réformant les régimes d'incapacité et instaurant un nouveau statut de protection conforme à la dignité humaine Demander une mesure de protection juridique peut s'avérer nécessaire dans le cas où le parent âgé court un risque tel que la mise en danger de lui-même ou des autres. De même, la mauvaise gestion de son patrimoine peut lui être préjudiciable. En fonction de la mesure choisie par le juge, les droits des personnes âgées vulnérables seront plus ou moins limités. Dans tous les cas, la loi encadrant la protection juridique des majeurs vulnérables affirme le respect de l'autonomie des personnes protégées. En effet, elles doivent continuer à pouvoir donner leur avis et être écoutées et ce,



même si elles sont protégées. Cette séance sera consacrée aux changements apportés par la nouvelle loi en vigueur depuis 2013 ! Les rencontres se déroulent dans les bâtiments du Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles 44, Boulevard Léopold II 1080 Bruxelles !! Attention au numéro de local !! Votre inscription ne sera prise en considération qu'après paiement. Programme complet et inscriptions:[d_sante_18.pdf](#) Lieu des rencontres Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles L'accueil se fait à partir de 8h45, 44, Boulevard Léopold II - 1080 Bruxelles Le séminaire se déroule de 9h à 12h Des renseignements peuvent être obtenus auprès de Mohamadi El Bazroti et Naïm Kharraz (Tél.: 02/512.71.57 ou 02/503.09.45)

Documents joints

[d_sante_18.pdf](#)